



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

À une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Était absente : Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4

La directrice générale atteste que 2 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 929-2022 modifiant le Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme
- b. Adoption du Règlement no 930-2022 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures
- c. Adoption du Règlement no 932-2022 modifiant le plan d'urbanisme
- d. Adoption du 2^e projet de Règlement no 933-2022 modifiant le Règlement de zonage
- e. Avis de motion - Règlement no 933-2022
- f. Adoption du 2^e projet de Règlement no 934-2022 modifiant le Règlement de zonage
- g. Avis de motion – Règlement no 934-2022
- h. Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 935-2022 modifiant le Règlement de zonage et le règlement de construction
- i. Adoption du projet de Règlement no 937-2022 modifiant le Règlement relatif au PIIA
- j. Avis de motion - Règlement no 937-2022
- k. PIIA projet intégré – 351 à 355, route 273
- l. PIIA projet intégré – 22-24, rue de l'Améthyste
- m. PIIA patrimoine – 751, rang de Pierriche
- n. PIIA patrimoine – 80, rue Principale
- o. PIIA patrimoine – 218, rang des Moulanges
- p. PIIA affichage – 160, rue Industrielle
- q. PIIA affichage – 180, rue Industrielle
- r. Dérogation mineure – 81, rue Blanchet
- s. Dérogation mineure – 93, rue des Campanules
- t. CPTAQ – lot 3 584 385, rang Bois-Joly



7. **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Embauche des animateurs et animatrices du camp de jour 2022
 - b. Embauche d'un étudiant au service des loisirs pour l'été 2022
8. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Adoption du rapport d'activité annuel 2021 du service de sécurité incendie
9. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement
 - b. Achat de clôture
 - c. Achat de ponceaux
 - d. Octroi du contrat pour la piste multifonctionnelle – rue Principale
10. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Demande d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III)
 - b. Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et Adoption du PTI
 - c. Point d'information : *Faits saillants du rapport financier 2021*
11. **ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement no 928-2022 relatif au traitement des élus municipaux
 - b. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt no 936-2022
 - c. Avis de motion et présentation du Règlement no 938-2022 modifiant le RHSPPPP
 - d. Embauche d'une directrice des communications
 - e. Achat de parcelles de terrains sur la rue Principale
 - f. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA)
 - g. Point d'information : *Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement no 931-2022*
12. **AGENDA POLITIQUE**
 - a. Adoption du rapport final de la planification stratégique
13. **VARIA**
 - a. ...
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18855-06-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18856-06-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.



Salaires bruts payés - Mai	
Jean-Pierre Lamontagne	1 326.94 \$
Jonathan Moreau	3 980.82 \$
Alexandre D'Amour	1 326.94 \$
Daniel Laflamme	1 326.94 \$
Jason Bergeron	1 326.94 \$
Prescylia Bégin	1 326.94 \$
Denis Desaulniers	1 326.94 \$
Martine Couture	7 874.11 \$
Cathy Bergeron	6 447.33 \$
Martin Miller	4 851.66 \$
Renault Lepage	7 395.68 \$
Dany Lamontagne	6 520.23 \$
Membres du conseil et cadres :	45 031.47 \$
Employés de voirie et bureau :	59 462.69 \$
Service de sécurité incendie :	930.08 \$
Bibliothèque et brigadière :	11 859.96 \$
Personnel de la SAAQ :	8 913.74 \$
Employés centre Multifonctionnel :	11 350.36 \$
Camp de jour :	6 271.44 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2022 :	143 819.74 \$

Comptes payés - Mai		
P.E. Fraser	Bloc étanchéité, coupe-froid	276.62 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - avril	1 265.74 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Club social	248.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives	8 190.67 \$
Richard Moreau	Paie (erreur, transit inexistant)	1 605.01 \$
Emanuel Dufresne	Paie pompier (erreur, transit inexistant)	92.46 \$
Club FADOQ les Alouettes	Contribution financière - 50 ^e anniversaire	500.00 \$
Le Canard Goulu	Contribution financière - 25 ^e anniversaire	1 000.00 \$
SAAQ	Immatriculation du F150	370.36 \$
Kevin Fortier	Remboursement fosse septique	14 946.75 \$
Dany Desruisseaux	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Emanuel Dufresne	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Jean-Sébastien Lafrance	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Les habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt des certificats de localisation	400.00 \$
Mario Fradette	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Nathalie-Anne Roy et Éric Michaud	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Stéphane Boucher	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Guy Charest	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Nathalie-Anne Roy	Ajustement tarif dérogation mineure	250.00 \$
Jérôme Demers et Jacinthe Alain	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Construction JP Pouliot MC inc.	Remb. dépôt des certificats de localisation	400.00 \$
Jolène Charbonneau	Contrat d'animation	50.00 \$
339-9376 Québec inc.	Remb. demande de permis en ligne	100.00 \$
Doris Rousseau et Denis Kirouac	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Billy & Manu magiciens	Présentation spectacle familial au centre	494.28 \$
Hydro-Québec	Électricité	37 351.63 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Groupe Négotel	Lignes centrex	1 068.84 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 507.19 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	41 713.46 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	22 679.33 \$
CARRA	Cotisation d'avril	2 134.89 \$
Énergir	Gaz	2 127.55 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	110.64 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	22 547.51 \$
Groupe Négotel	Lignes centrex	1 070.78 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Vidéotron	Téléphonie	1 483.47 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2022 :		171 537.34 \$



Comptes à payer - Mai		
6tem TI	Service informatique mai et facturation mensuelle juin	4 181.19 \$
9235-0669 Québec inc.	Analyse et certification de l'air du compresseur	931.23 \$
ABCP Architecture	Honoraires d'architecture	1 405.57 \$
Agence polygone	Photos	149.47 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace, sel, vinaigre	17.74 \$
Alliance québécoise du loisir	Inscription de Dany Lamontagne au congrès	528.89 \$
Ass. des directeurs municipaux du Qc	Planification stratégique, inscription au congrès	878.41 \$
Astus inc.	Licence	370.22 \$
Atelier Genytech	Inspections et réparation roues	3 037.21 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Remplacer essuie-glace et pièce pour 10 roues	230.79 \$
Automatisation JRT inc.	Remplacement d'ordinateur	11 616.99 \$
Chantal Babin	Photos pour nouvelle mosaïque	675.00 \$
Batteries Expert	Lumière d'urgence et batterie	180.95 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	6 167.84 \$
Beda Distribution	Arbre, poubelles et ruban à mesurer	537.05 \$
Pièces d'équipement Bergor	Brosses pour balai mécanique	916.73 \$
Béton Laurier	Terre tamisée	6 472.54 \$
Bionest Technologies	Visite entretien UV	303.99 \$
Bi-Sports	31 joueurs	224.72 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenant de mousse	586.37 \$
Bonair SD	Installation de deux climatiseurs	11 189.65 \$
Buropro Citation	Articles de bureau	182.33 \$
Cameron ressources humaines inc.	Structure de rémunération des cadres, évaluation de la performance	5 786.12 \$
Camions Carl Thibault	Réparations	171.39 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Tracteur loisirs	187.56 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces	441.29 \$
Cartouches Escompte inc.	Ruban	19.54 \$
Casse-croûte Lizon enr.	Repas	194.99 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces et accessoires	189.71 \$
Clinique d'outillage M.P. inc.	Pièces et peinture	1 475.94 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Transport de colis	86.00 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	189.71 \$
Contrôle AC	Remplacement moteur condenseur	1 481.80 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Réparation équipement sportif et achat de bottes	373.61 \$
Corp. des Aînés de Saint-Apollinaire	Programme Rénovation Québec	115 107.00 \$
Manon Côté	Remboursement achat de caisses de papier	996.71 \$
Christian Côté	Remboursement achat bidon d'essence et diesel	118.93 \$
Martine Couture	Remboursement achat divers	2 487.05 \$
CRS conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville, salle com., chalet, centre, Francoeur	14 797.30 \$
C.T.M.	Achat de livres pour la bibliothèque	2 317.59 \$
Delivro	Transport de colis	202.09 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P. inc.	Matériel sportif	143.54 \$
École nationale des pompiers	Cahiers d'exercices, examens, formation en ligne et cotisation	4 043.93 \$
EIRS Alarme	Recharge	35.36 \$
Englobe Corp.	Honoraires patinoire couverte et paillis	896.81 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon - mai	5 430.50 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	586.11 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Achat de 2 robinets et ajout d'anode électrique	3 022.05 \$
Entretien Paysager Horti-taille	Entretien - saison estivale 2022	3 391.76 \$
EQIP Solutions	Réfection des rues Rousseau, Masse, Principale et Industrielle	7 098.47 \$
Équipements Emily Canada	Rondelles pour balai mécanique	1 613.61 \$
Équipro	Mèche	149.47 \$
Eskair	Équipement et installation - Parc Maison de la Famille	38 271.07 \$
Éthier Avocats	Mandat récupération de taxes	428.08 \$
Eurofins Environnement	Eau potable, eaux usées, dépôt à neige	4 033.33 \$

**Procès-verbaux du conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



FQM	Classes virtuelles	96.29 \$
Fonds des biens et des services	Normes des ouvrages routiers Tomes II et III	57.65 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations	164.70 \$
Gaston St-Pierre et Associés	Honoraires professionnels	2 809.42 \$
Groupe conseil CHG inc.	Pistes multifonctionnelles, rue Principale	9 025.54 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	303.24 \$
Javel Bois-Francs inc.	Bouchon, hypochlorite	1 264.75 \$
L. Delisle 2014 inc.	Remboursement de retenues et transport	11 296.93 \$
Réjean Lafleur	Remboursement achat de pantalons de travail	68.88 \$
Dany Lamontagne	Remboursement achats pour la distributrice	36.19 \$
Mariève Lapointe	Remboursement des inscriptions	1 080.00 \$
Marc-Olivier Laprise	Remb. publication spectacle jeunesse Manu Magicien	56.00 \$
Laurentides Re/Sources inc.	Retour de matières organiques	631.22 \$
Renault Lepage	Remb. achat de bottes de travail	195.46 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	3 542.55 \$
Dany Lamontagne	Avance pour le terrain de jeux	3 000.00 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion des parasites	311.13 \$
Marché Veilleux	Eau et lait	103.33 \$
Martin & Lévesque inc.	Épaulettes pour pompiers - capitaines et lieutenants	484.96 \$
Jacques Martineau	Remplacement d'une brigadière (4 jours)	221.52 \$
Mécanique Érick Noël	Réparation crevaison sur le F150	28.74 \$
Medimage inc.	Plaques aimantées pour casiers	1 351.77 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	246.44 \$
Mercier Expert inc.	Réparation petit moteur	18.11 \$
Messer Lévis	Frais de location	317.62 \$
Martin Miller	Remb. achats et renflouement de la trousse dépanneur	473.70 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juin	97 833.84 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de juin	9 790.25 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies : rue des Vignes et rue Industrielle	1 186.55 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide incendie : rue Industrielle	323.70 \$
Robin Néron Itée	Réservoir incendie	956.60 \$
Nordik Sports	Réparation et entretien	607.08 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	2 247.67 \$
Novicom Technologie inc.	Programmer antenne	1 519.26 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne télé chasseurs - mai et juin	482.90 \$
Paysagiste 2000 inc.	Remboursement du dépôt de garantie	7 378.16 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peinturer lignes de soccer	2 615.68 \$
Perron Télécom	Pieuvre de conférence, ensemble de micros sans fil, caméra...	1 948.83 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	3 192.16 \$
POGZ	Location site web	63.24 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Appel de service, vérification de la pompe incendie	212.71 \$
Danielle Poulin	Surveillance examens pompiers	202.50 \$
Produits Capital	Poubelles et produits ménagers	1 027.84 \$
PG Solutions	Installation d'un programme sur un poste de travail	97.73 \$
Québec Linge	Location de tapis	301.16 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau, multi boîte de service, géotextile, etc.	6 017.22 \$
Recyc-Lav	Ramassage des gros rebuts - mai et juin	2 654.02 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	26 765.70 \$
Résotel	Programmation de téléphones et achat d'un téléphone	1 465.93 \$
R.M. Leduc & cie	Divers articles pour la bibliothèque	428.24 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai mécanique	81.57 \$
Patrick Selby	Arbres pour <i>Célébrons les naissances</i>	181.89 \$
Service d'incendie en commun	Entraide incendie : rue Industrielle	675.13 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Pièces pour remorque asphalte	177.06 \$
Signalisation Lévis inc.	Poteaux carrés et signalisation	2 262.88 \$
Sintra inc.	Voirie, gravier	18 140.51 \$
Stanley Sécurité	Contrat salle communautaire et centre Multifonctionnel	1 074.93 \$



Stantec Experts-Conseil ltée	Étude préliminaire, raccordement de puits, station traitement d'eaux	19 569.10 \$
State Chemical	Aérosol, drain	758.19 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Honoraires pour divers dossiers	3 912.66 \$
Techno Feu inc.	Couvercle de prise simple	55.33 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Hôtel de ville - inspection annuelle	275.94 \$
Terminix Canada	Protection EVO - place Francoeur, salle com., centre Multi.	141.24 \$
Unité Régionale de loisir et sport	Inscription du directeur des loisirs	10.01 \$
François Varin, architecte-Conseil	Aide-conseil pour 3 dossiers	977.28 \$
Groupe Vigil	Remplacement de la caméra du chalet des loisirs	636.37 \$
Voltec	Entretien d'éclairage avec nacelle au terrain de baseball	1 118.99 \$
Würth Canada limited	Pièces et accessoires	2 023.24 \$
Xérox Canada	Photocopieurs urbanisme et administration	1 956.21 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2022 :		527 086.94 \$

18857-06-2022
point no 6a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 929-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la majorité des tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats sont les mêmes depuis 14 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 929-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18858-06-2022
point no 6b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 930-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 595-2007 sur les dérogations mineures est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le tarif pour une demande de dérogation mineure est le même depuis 1991;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 930-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18859-06-2022
point no 6c

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 932-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa planification et sa réglementation afin d'optimiser son expansion urbaine en détaillant davantage ses visées concernant les principales composantes structurantes d'aménagement et cela, tout en veillant à préserver les attraits qui caractérisent la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 932-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18860-06-2022
point no 6d

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 933-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à céder une partie de terrain à même le lot 6 336 236 sur la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone 171P afin d'y inclure ce nouveau terrain puisque la classe d'usage « garderie pour enfants » est autorisée;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 933-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



18861-06-2022
point no 6e

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 933-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 933-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'agrandir la zone 171P à même la zone 169R.

18862-06-2022
point no 6f

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 934-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'usage temporaire de camion restaurant dans les zones 102C ou 103C, mais souhaite en restreindre le nombre et réduire la période d'exploitation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1^{er} juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 934-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18863-06-2022
point no 6g

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 934-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 934-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin de modifier l'article 7.11 relatif à l'usage temporaire des camions restaurants.

18864-06-2022
point no 6h

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 935-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter aux besoins changeants des entreprises locales, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'autoriser (ou de préciser dans certains cas) l'usage des conteneurs maritimes et des remorques à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, et ce, tout en imposant des règles minimales d'encadrement;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande, et recommande les modifications du présent amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 935-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18865-06-2022
point no 6i

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 937-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PIIA

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter aux besoins changeants des entreprises locales, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'autoriser (ou de préciser dans certains cas) l'usage des conteneurs maritimes et des remorques à des fins de bâtiment complémentaire, et ce, tout en s'assurant que leur implantation et leur intégration soient adéquates et harmonieuses;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande et recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 937-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18866-06-2022
point no 6j

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 937-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin de préciser les critères d'évaluation d'une demande d'implantation d'un conteneur maritime ou d'une remorque.

18867-06-2022
point no 6k

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 351 À 355, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour un projet intégré à la propriété située au 351 à 355, route 273 sur les lots projetés 6 409 749 à 6 409 752 inclus dans la zone 138C;

ATTENDU QUE le projet intégré a été autorisé par la résolution du conseil no 18637-10-2021;

ATTENDU QUE les remises ont été redimensionnées afin de respecter les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le changement concernant les remises soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité

18868-06-2022
point no 6l

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 22-24, RUE DE L'AMÉTHYSTE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour un projet intégré à la propriété située au 22-24, rue de l'Améthyste;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les plans de construction, l'implantation et l'aménagement du projet intégré incluant l'emplacement des conteneurs pour matières résiduelles;

ATTENDU QUE le projet, qui est en bordure d'un cours d'eau, respecte la distance prévue pour la bande riveraine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité

18869-06-2022
point no 6m

PIIA PATRIMOINE – 751, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-136 pour la propriété située au 751, rang de Pierriche;

ATTENDU QUE le demandeur désire poursuivre ses travaux de restauration du revêtement extérieur en bardeaux de cèdre;

ATTENDU QUE 3 fenêtres seront également remplacées par le même modèle que celles déjà remplacées en ajoutant des carrelages afin de respecter le style proposé par la fiche patrimoniale de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme présenté à la demande de permis numéro 2022-136.

Adopté à l'unanimité



18870-06-2022
point no 6n

PIIA PATRIMOINE – 80, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-124 pour la propriété située au 80, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer une fenêtre par une porte sur le mur latéral de la résidence;

ATTENDU QUE la nouvelle porte projetée sera du même modèle que celle existante sur la partie de la cuisine d'été;

ATTENDU QUE selon l'avis de l'architecte-conseil, il est recommandé que la porte soit en bois avec encadrement de bois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme la demande de permis 2022-124 et selon la recommandation de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

18871-06-2022
point no 6o

PIIA PATRIMOINE – 218, RANG DES MOULANGES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2022-224 pour la propriété située au 218, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage détaché en cour latérale de la propriété;

ATTENDU QU'un avis de l'architecte-conseil a été déposé favorablement au projet de construction du garage détaché;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2022-224 pour le garage détaché.

Adopté à l'unanimité.

18872-06-2022
point no 6p

PIIA AFFICHAGE – 160, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2022-194 pour la propriété située au 160, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer l'affichage d'une enseigne murale existante;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé à la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-194.

Adopté à l'unanimité.

18873-06-2022
point no 6q

PIIA AFFICHAGE – 180, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2022-233 pour la propriété située au 180, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer les enseignes murales sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande et ajoute qu'il soit recommandé de modifier la couleur rouge sur le bâtiment principal afin d'assurer une uniformité du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de nouvelles enseignes soit autorisé comme présenté à la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-233.

Qu'il soit également recommandé que la couleur rouge sur le bâtiment principal soit remplacée par la même couleur que la bande où est situé l'affichage afin d'assurer une uniformité du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

18874-06-2022
point no 6r

DÉROGATION MINEURE – 81, RUE BLANCHET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-174 pour la propriété située au 81, rue Blanchet;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire un garage détaché en partie dans la cour avant;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-013 a également été déposée afin d'autoriser le garage détaché en cour avant à 15.24 mètres de la ligne avant alors que la résidence est à 19.18 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 10 mai 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-013 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.



18875-06-2022
point no 6s

DÉROGATION MINEURE – 93, RUE DES CAMPANULES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-169 pour la propriété située au 93, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire un garage détaché dans la cour avant secondaire;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-017 a également été déposée afin d'autoriser le garage détaché en cour avant secondaire à 1.91 mètre de la ligne avant secondaire et à 2.50 mètres de la résidence alors que les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007 précisent qu'un garage détaché doit respecter un minimum de 3 mètres d'un bâtiment et ne pas empiéter plus de 50% de la marge de recul avant du bâtiment principal sans jamais être à moins de 3 mètres de la ligne dans la cour avant secondaire;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 mai 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande de dérogation mineure numéro 2022-017 soit autorisée comme demandé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-017 soit accordée uniquement pour la distance de 1.91 m par rapport à la rue des Campanules. La distance minimale de 3 mètres par rapport à la maison devra être respectée.

Adopté à l'unanimité

18876-06-2022
point no 6t

CPTAQ – LOT 3 584 385, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située sur le lot 3 584 385, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ 1.7 hectare, incluant l'aire d'exploitation et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le même lot;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.



18877-06-2022
point no 7a

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2022

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 37 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2022. La liste peut être consultée au centre Multifonctionnel.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant;

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

18878-06-2022
point no 7b

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via les réseaux sociaux et dans la programmation des loisirs, pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Frédéric Marion à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2022, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Marion est engagé rétroactivement au 24 mai 2022, à 40 h/semaine, jusqu'à la fin août.

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

18879-06-2022
point no 8a

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

18880-06-2022
point no 9a

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements, pour une période de 3 ou 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

18881-06-2022
point no 9b

ACHAT DE CLÔTURE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour l'achat de clôture en mailles de chaîne, d'une hauteur de 6 pieds;

ATTENDU QUE 5 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Clôture G.P. inc.	20 913.95 \$
Clôtures Colbo inc.	25 342.79 \$
Clôture sur mesure	29 884.99 \$
La Corporation de Clôture inc.	34 745.45 \$
Clôture Nordik / Clôture Orléans	37 748.02 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de clôture auprès du plus bas soumissionnaire, soit Clôture G.P. inc., au coût de 20 913.95 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

18882-06-2022
point no 9c

ACHAT DE PONCEAUX

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour l'achat de ponceaux;

ATTENDU QUE 3 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Centre du Ponceau Courval	28 207.28 \$
EMCO Corporation produits municipaux	32 498.67 \$
Réal Huot inc.	33 716.94 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de ponceaux auprès du plus bas soumissionnaire, soit Centre du Ponceau Courval, au coût de 28 207.28 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

18883-06-2022
point no 9d

OCTROI DU CONTRAT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE – RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites pour les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale;

ATTENDU QUE 2 prix ont été reçus, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Maxi-paysage inc.	207 431.24 \$
Excavation Coulombe inc.	257 594.59 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'octroyer le contrat pour la construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale auprès du plus bas soumissionnaire, soit Maxi-Paysage inc. au coût de 207 431.24 \$ taxes incluses.

Qu'un montant de plus ou moins 30 000 \$ soit prélevé à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

18884-06-2022
point no 10a

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 225 000 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 112 500 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Municipalité de Saint-Apollinaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Municipalité de Saint-Apollinaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adopté à l'unanimité.

18885-06-2022
point no 10b

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

ATTENDU QUE les rapports d'audit de conformité portant sur *l'Adoption du budget* et sur *l'Adoption du programme triennal d'immobilisations* sont acheminés à toutes les municipalités locales concernées;

ATTENDU QUE ces rapports doivent être déposés au conseil municipal et transmis à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil municipal acceptent le dépôt des rapports d'audit de conformité, datés de novembre 2021.

De transmettre cette résolution à la commission municipale du Québec.

De transmettre les rapports à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation

Adopté à l'unanimité.



point no 10c

POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Jonathan Moreau, présente les faits saillants du rapport financier 2021, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport a été diffusé dans le journal local *L'Apollinairois* de juin 2022.

18886-06-2022
point no 11a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 928-2022 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE Saint-Apollinaire connaît un essor fulgurant depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE dans le recensement canadien de 2021, Saint-Apollinaire s'est placé au 1^{er} rang québécois des municipalités ayant le plus progressé et au 4^e rang canadien au cours des 5 dernières années;

ATTENDU QUE cette forte progression apporte son lot de projets de toutes natures;

ATTENDU QUE les projets deviennent de plus en plus complexes;

ATTENDU QUE la charge de travail des élus et les responsabilités diverses s'en trouvent considérablement augmentées;

ATTENDU QUE le dernier ajustement salarial des élus remonte à avril 2011;

ATTENDU QU'en 2011 la population de Saint-Apollinaire était d'environ 5000 habitants et que la population est maintenant de plus de 8000 habitants;

ATTENDU QU'un exercice de comparaison avec des villes du Québec ayant une population semblable a été effectué et que le salaire des maires pour ces villes de même taille est en moyenne de 65 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mai 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'une présentation du règlement a été effectuée lors de cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 3 mai 2022, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans *L'Apollinairois* de mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 928-2022 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

18887-06-2022
point no 11b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 936-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle (taxe de secteur).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



18888-06-2022
point no 11c

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 938-2022
MODIFIANT LE RHSPPPP**

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 806-2017.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18888-06-2022
point no 11d

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook, le site internet de la Municipalité et plusieurs sites d'emploi;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Stéphanie Gaudreau pour occuper le poste de directrice des communications;

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine.

Madame Gaudreau sera en poste dès l'automne 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites au contrat de travail des employés-cadres.

Adopté à l'unanimité.

18890-06-2022
point no 11e

ACHAT DE PARCELLES DE TERRAINS SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera au prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

ATTENDU QUE l'emprise municipale est inexistante à certains endroits sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le prix d'achat a été fixé à 10 \$ le pied carré;

ATTENDU QU'une description technique des parcelles à acquérir a été préparée par l'arpenteur-géomètre Paul Grimard, dossier 2975, Minute 7509;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De signer une promesse d'achat avec Madame Martine Sévigny et Monsieur Carol Blanchet pour l'achat d'une partie du lot 5 608 335 du cadastre du Québec, terrain situé au 163, rue Principale d'une superficie de 130.6 mètres carrés ou 1405.77 pieds carrés.

De signer une promesse d'achat et de vente avec Madame Audrey Houde pour l'achat, par la Municipalité, d'une partie du lot 3 383 869 du cadastre du Québec, terrain situé au 167, rue Principale, d'une superficie de 38.2 mètres carrés ou 411.18 pieds carrés.

La Municipalité acquitte les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre relatifs à ce dossier.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer les actes de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.



18891-06-2022
point no 11f

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a créé son plan d'action MADA en faveur des familles et des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser des travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer sa candidature au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

point no 11g

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÉGLEMENT NO 931-2022

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 931-2022 décrétant un emprunt décrétant les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 931-2022 est de 6906;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 701;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement no 931-2022 est RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER.

18892-06-2022
point no 12a

ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent avoir un outil de référence pour la prise de décisions stratégiques;

ATTENDU QUE la planification stratégique 2022-2026 est l'occasion d'avoir une vision claire de la direction vers laquelle la Municipalité veut aller;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter la planification stratégique 2022-2026 de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.



18893-06-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 juin 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18894-06-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 juin 2022 à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 JUILLET 2022